

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **du jeudi 28 septembre 2006**

L'an deux mil six, le 28 septembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de NEUNG sur BEUVRON se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.121-10 et L. 122-5 du code des communes.

Etaient présents M. le Maire, Michel LEGOURD, Yasmine BRUNET, secrétaire de mairie, et les conseillers municipaux : Jean-François GIRARD, Marie-Thérèse LEGOURD, Claude HENRY, Catherine ANDRE, Annick LELIEVRE, Sébastien NURET, Maurice DELANOUE, Christine PILLAULT, Jean-Michel DOUSSELIN et Brigitte SCHRICKE.

Excusés : Philippe SEDILLEAU

Absents : Philippe FOUCHER, Daniel GRIBONVALD.

Président : Michel LEGOURD.

Secrétaire : Brigitte SCHRICKE.

Ordre du jour :

- Balisage des chemins
- Lotissement de Courton : proposition NEGOCIM
- Accès école
- Cimetière : plaque commémorative
- Portail salle de La Forge
- Station essence
- Curage de la Tharonne
- Plan de géomètre parking centre bourg
- Arrêté de stationnement parking pompiers
- Travaux Eglise : devis

Question et affaires diverses

Séance ouverte au public.

Observations préalables sur le précédent compte rendu :

Néant

Examen de l'ordre du jour :

1- Balisage des chemins et pupitres

Il a été déposé auprès du Pays de Grande Sologne une demande de subvention Leader + , qui pourrait s'élever à 50 % du montant des travaux hors taxe, dans le but d'entreprendre le fléchage complet des chemins ruraux et communaux.

Dans un souci de matérialisation de la richesse de notre patrimoine, seront mis en place à toutes les intersections de nouveaux panneaux indiquant notamment le nom du chemin, son numéro, sa longueur, sa destination.

Seront également mis en place devant les sites ou édifices les plus remarquables, des pupitres comportant un petit historique : le temple Gallo-romain, les Monts, la nécropole, l'étang de Beaumont, une maison à colombage, une grange typique, un four à pain, le Château de La Ferté Beauharnais, le confluent de la Tharonne et du Beuvron, le four à chaux ...).

Ces installations seront scellées au sol par une entreprise spécialisée, pour la fin juin 2007.

Le montant total des devis relatifs à l'opération est de 21.830 € HT.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil adopte ce projet.

2- Lotissement de Courton : proposition NEGOCIM

La société NEGOCIM, qui va réaliser le lotissement jouxtant la future maison de retraite, a proposé de faire le chemin d'accès (170 mètres) et les réseaux sur notre terrain selon l'alternative suivante :

- . paiement de 50.000 € avec rétrocession d'1 terrain viabilisé
- . paiement de 20.000 € avec rétrocession de 2 terrains viabilisés.

La deuxième solution paraît la plus intéressante pour la Commune. Aucune décision ne peut cependant être prise, d'autres propositions devant nous parvenir.

3- Accès école

Certains parents persistent à réclamer un accès à l'école par la grille d'entrée de la rue Henry de Geoffre.

Le conseil juge par trop dangereuse cette possibilité et entend la réserver aux départs des cars. Monsieur le Maire indique que l'ensemble des passages pour piétons sera prochainement repeint.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil décide que l'entrée de l'école par la Place Albert Prud'homme est obligatoire.

4- Cimetière : plaque commémorative

Il a été demandé la pose d'une plaque commémorative, non nominative, à l'honneur de l'ensemble des anciens combattants d'Indochine et des pays d'Afrique du Nord.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil donne son accord.

5- Portail salle de La Forge

Le devis demandé à l'entreprise GOULET pour la réalisation d'un portail de 5 m de large sur 1,50 de haut, s'élève à 1.986,63 € TTC.

Le Conseil accepte ce devis, tout en observant qu'il conviendra d'attendre la réalisation de la clôture pour procéder à la pose du portail.

A l'unanimité, le Conseil donne son accord.

6- Station essence

Les travaux avancent.

La cuve à trois compartiments et les réseaux divers (eau, électricité...) sont en place ou en cours en ce qui concerne le téléphone. L'îlot destiné à recevoir les trois pompes est prêt.

La sécurité sera assurée par la récupération des gaz durant les livraisons de carburant essence.

Elle pourra être ouverte en janvier 2007.

7- Curage de la Tharonne

La Tharonne est envasée. Le volume de boue n'excède pas 100 mètres cubes durant l'été or le DDAF n'intervient qu'au-delà : les frais de désenvasement seront donc à la charge de la Commune.

Les travaux seront exécutés par les employés communaux, sans toucher le vieux fond ni le vieux bord : il s'agit seulement d'enlever les boues.

A l'unanimité, le Conseil donne son accord.

8- Plan de géomètre parking centre bourg

Le tracé du futur parking a été rectifié. Il reste à obtenir l'accord des propriétaires riverains pour valider la proposition d'échange des quelques m² concernés.

9- Arrêté de stationnement parking pompiers

Un problème de « voitures ventouses » se pose sur le parking des pompiers.

Il a pu être réglé à l'amiable pour l'instant.

S'il devait resurgir, un arrêté municipal serait pris pour limiter la durée du stationnement sur cette aire.

10- Travaux Eglise : devis

Rendez vous va être pris avec l'entreprise MARTIN, à Ecoparc, pour obtenir un 2^{ème} devis de réfection de la corniche de l'église car il devient urgent de résoudre le problème.

Question et affaires diverses :

1- Acquisition du terrain de Courton par la Communauté de Communes

Il est urgent de délibérer pour permettre cette acquisition.

Le terrain est de 50 m / 70 m. Le prix proposé est identique au prix d'acquisition (6,47 € le m²), arrondi à 6,50 € pour tenir compte des frais.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil donne son accord pour la cession à la Communauté de Communes du terrain de Courton au prix de 6,50 € le m².

2- Désignation d'un régisseur suppléant au camping.

Il est indispensable de procéder à la nomination d'un régisseur suppléant au camping.

La mieux placée pour occuper ce poste est Marie-Jeanne HIGOA qui réside sur place et travaille déjà au camping.

A l'unanimité, le Conseil approuve cette désignation qui sera validée par un arrêté du Maire.

3- Camping

Les résultats de l'année sont bons, en légère hausse pour les mobil-homes (12.055 €), en légère baisse pour les emplacements (32.951,95 €), soit un total, à ce jour, de 44.716,95 €.

La saison n'est pas tout à fait terminée, mais ils devraient être quasiment équivalents à ceux de l'an passé (46.000 €).

MM LEGOURD et GIRARD ont rencontré sur place des habitués, qui depuis de nombreuses années séjournent au camping de Neung, qu'ils trouvent très attrayant et agréable. Ils souhaiteraient seulement l'aménagement d'un préau afin de pouvoir s'abriter en cas de pluie.

Le projet est déjà inscrit au Pays de Grande Sologne.

Une subvention pourrait aussi être demandée à l'Association Nationale des Chèques Vacances : aide de 20 % à hauteur d'un plafond déterminé de dépenses.

4- Fontaine

Maître VAILLANT a indiqué que le rapport d'expertise avait été déposé. L'expert propose un partage de responsabilité entre l'entreprise MOIZARD ENVIRONNEMENT et la DDE, maître d'œuvre, à hauteur de 80 % pour la première et 20 % pour la seconde.

C'est sur les bases de ce rapport d'expertise que les débats vont reprendre devant le Tribunal, qui en décidera avant d'en faire effectuer la réfection.

5- Eclairage des Gouédières

Les travaux prévus seront effectués à compter du 25 octobre selon la déclaration reçue de l'entreprise SOMELEC chargée d'effectuer les travaux.

La durée prévue est de trois semaines.

6- Principal du Collège

Figurent au programme des sorties obligatoires et gratuites.

Le Principal sollicite la participation de la Commune pour trois sorties : Paris, Mémorial de Caen, Futuroscope à Poitiers.

La Commune propose d'allouer une somme de 500 €.

Délibération : Accord à l'unanimité

7- Maison de retraite.

Le déboisement de la parcelle est terminé.

Pour l'instant, malgré plusieurs réclamations du Maire, il n'y a toujours pas de retour du permis de construire sollicité.

La maison de retraite intercommunale comptera 85 lits et occupera 45 emplois.

Les plans peuvent être consultés à la Mairie.

8- Plan triennal de voirie

Dans le cadre du plan triennal de voirie, la rue de Veillas est terminée.

9- Rallye vieilles voitures

87 vieilles voitures des années 1928 à 1952 ont sillonné Neung le dimanche 8 octobre, après un vin d'honneur à La Forge et un déjeuner dans la salle du stade.

10- Paysagement route de Romorantin

Il est prévu, avant l'hiver, de nettoyer le terrain et apporter de la terre, en vue d'un massif à l'entrée du bourg.

11- Mare des Gouédières

L'entourage du bassin d'écoulement des eaux de pluie est défectueux et représente un danger auquel il va falloir remédier prochainement.

12- Commission des sports

Sébastien Nuret fait le commentaire de la réunion de la commission des sports qui a eu lieu dernièrement :

. de nombreuses associations, dynamiques et motivées (bientôt une nouvelle association de hand-ball). Par exemple : 210 licenciés et un moniteur au tennis, 50 adhérents au badminton, 25 adhérents à la gymnastique et au volley-ball, 30 adhérents au basket-ball (baby, benjamines et seniors) 85 licenciés au foot.

. le club de foot de Neung recevra en 2007 le label lui donnant reconnaissance de club de formation. Il organisera une marche le 14 janvier 2007.

. le planning du gymnase est rempli ; des aménagements sont à y faire : marquage au sol, trouver un autre emplacement pour la balayeuse qui prend beaucoup de place.

. Le club de tennis a demandé à utiliser les WC et les douches du camping pendant les compétitions d'hiver. Les installations du sous-sol du camping qui ne risquent pas le gel seront mises à leur disposition.

La séance est levée. Le maire et les conseillers ont signé.